

# **> 1 000 MRD EUR POUR < 1,5°C**

**LES AMBITIONS CLIMATIQUES  
ET ENVIRONNEMENTALES DU GROUPE  
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT**



**Groupe  
Banque européenne  
d'investissement**

## PROBLÉMATIQUE

L'activité industrielle a déjà provoqué un réchauffement de la planète de l'ordre de 1 °C. Au rythme actuel des émissions, ce réchauffement atteindra en moyenne de 3,5 à 4 °C d'ici la fin du siècle. Cette situation serait inédite pour l'espèce humaine et menacerait la vie telle que nous la connaissons. Elle exterminerait près de 70 % de toutes les espèces végétales, environ la moitié des mammifères et plus d'un tiers des oiseaux. Le risque vital des effets des changements climatiques, de la pollution environnementale et de l'effondrement des écosystèmes sur la santé en raison d'une qualité de l'air médiocre, de vagues de chaleur et de l'insécurité alimentaire et des moyens de subsistance est déjà perceptible.

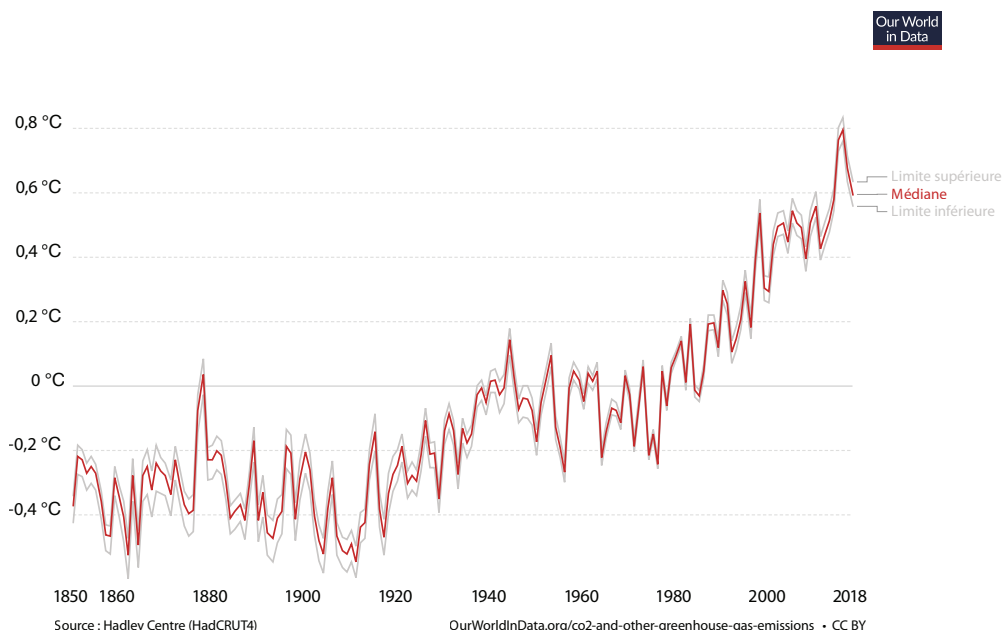
## VOIE À SUIVRE

Ce bouleversement n'est **pas inévitable**. Dans le cadre de l'accord de Paris, presque tous les gouvernements du monde sont convenus de maintenir le réchauffement planétaire bien en dessous de 2 °C et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C.

Afin d'atteindre l'objectif d'un réchauffement limité à 1,5 °C, nous devons maintenir nos émissions de CO<sub>2</sub> sous la barre des 580 gigatonnes. Tel est notre budget carbone pour... toujours. Au rythme actuel, soit des émissions annuelles d'environ 37 gigatonnes de CO<sub>2</sub>, nous l'aurons épuisé d'ici 2032. Nous devons « décarboner » au plus vite et, dans ce contexte, les dix prochaines années seront décisives. Nous devons également agir de toute urgence pour lutter contre la perte de biodiversité à l'échelle planétaire, la pollution des océans et l'effondrement des écosystèmes. Le système financier tout entier doit faire le lien entre les changements climatiques, la durabilité environnementale et les effets qui en découlent pour les populations.

### Moyenne des anomalies de température à l'échelle planétaire

Moyenne mondiale des anomalies de température marines et terrestres par rapport à la moyenne des températures en degrés Celsius (°C) enregistrées sur la période 1961-1990. La ligne rouge représente la variation médiane des températures et les lignes grises indiquent les limites inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance de 95 %.



## REMÉDIER AUX DÉFAILLANCES DU MARCHÉ

Il est naturel pour une banque publique de se concentrer sur l'action en faveur du climat. Les changements climatiques ont été décrits comme la plus grande défaillance du marché jamais constatée. Les acteurs du marché qui ont entraîné les changements climatiques n'ont pas eu à assumer leur coût. C'est pourquoi il revient au secteur public de prendre des mesures, y compris au moyen de politiques incitant les consommateurs et les producteurs à changer, et d'accroître les investissements. En Europe, il est estimé que les investissements dans les systèmes énergétiques devront quasiment doubler au cours de la prochaine décennie – jusqu'à 400 milliards d'euros par an.

Les banques publiques peuvent aider à stimuler plus globalement cet investissement dans l'action climatique et la durabilité environnementale. Elles peuvent investir dans des projets d'infrastructures à long terme et dans les innovations nécessaires pour une transition vers un avenir durable, à faible intensité de carbone et à l'épreuve des aléas climatiques : par exemple, des investissements dans une batterie à grande échelle qui peut se recharger en cas de vent et d'ensoleillement excédentaires, et dont l'énergie peut être utilisée lorsqu'il n'y a pas assez de vent ou de soleil. Les banques publiques peuvent aussi aider à accroître les investissements dans les domaines où leur rythme reste trop lent. C'est le cas de la rénovation des logements pour renforcer leur efficacité énergétique – en luttant ainsi contre les changements climatiques tout en procurant des avantages sociaux immédiats et concrets.





## **QU'EST-CE QUE LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT ?**

**La Banque européenne d'investissement (BEI) est l'institution de financement de l'Union européenne. À l'échelle mondiale, l'Europe ouvre la voie en matière d'action en faveur du climat. Elle a approuvé un paquet ambitieux en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 et des discussions sont actuellement en cours pour qu'elle devienne un continent neutre en carbone d'ici 2050.**

**La  
Banque européenne  
d'investissement est  
pionnière  
en matière  
d'obligations  
vertes.**

La BEI est l'une des principales institutions de financement multilatérales et l'un des plus grands bailleurs de fonds au monde pour les financements climatiques. Le Groupe BEI est constitué de la Banque européenne d'investissement (BEI) et du Fonds européen d'investissement (FEI). Le FEI est spécialisé dans les financements en faveur des PME et des ETI. Les financements du Groupe BEI en 2019 ont atteint plus de 72 milliards d'euros. Au total, 31 % des financements de la Banque européenne d'investissement ont appuyé des projets en faveur du climat en 2019.

Le Groupe BEI compte plus de 60 ans d'expérience et de savoir-faire en matière de financement de projets. Basé à Luxembourg, il dispose d'un réseau de bureaux locaux et régionaux situés en Europe et dans le reste du monde. Il aide l'économie, crée des emplois, encourage l'égalité et améliore la qualité de vie des citoyens de l'UE et des habitants des pays en développement.

En 2007, la Banque européenne d'investissement a émis la première obligation verte au monde : l'obligation climatiquement responsable. Elle participe activement à ce marché en plein essor pour les investisseurs désireux de financer l'action en faveur du climat.

La BEI continuera de partager les meilleures pratiques et de travailler avec d'autres banques multilatérales de développement et banques nationales de promotion économique afin d'optimiser les retombées de son travail en faveur de l'action climatique et de la durabilité environnementale, en donnant la priorité à une démarche inclusive sur le plan social.



## CE QUE LA BEI FERA

En novembre 2019, le Conseil d'administration de la Banque européenne d'investissement a approuvé **une augmentation de la part de l'appui consacré aux investissements ayant trait à l'action en faveur du climat et à la durabilité environnementale pour la porter à 50 % d'ici 2025**, avec un soutien renforcé à l'adaptation et à la résilience aux changements climatiques. Aux fins de cet objectif, le volume devrait s'établir à 30 milliards d'euros par an.

Mais cela ne sera pas suffisant. Inévitablement, le soutien financier apporté par le secteur public, dont la Banque européenne d'investissement, ne répond qu'à une fraction des besoins mondiaux. Les investissements devront venir en grande partie du secteur privé. Le modèle économique de la BEI repose sur la mobilisation complémentaire de financements du secteur privé pour les projets qu'elle appuie. L'instruction positive d'un investissement par la BEI est souvent considérée par le marché comme un sceau d'approbation, indiquant aux autres investisseurs que le projet est bancable. Plusieurs produits de la Banque européenne d'investissement réduisent également le risque inhérent à un actif, facilitant ainsi la participation d'investisseurs privés et d'autres bailleurs de fonds publics. C'est ainsi que la BEI entend soutenir plus de **1 000 milliards d'euros d'investissements dans l'action climatique et la durabilité environnementale** au cours de la décennie qui s'achèvera en 2030.



La  
BEI s'engage  
à s'aligner  
pleinement  
sur l'accord de Paris  
d'ici la fin de  
l'année 2020.

## CE QUE LA BEI NE FERA PAS

Compte tenu de l'urgence extrême de la situation climatique et environnementale à laquelle nous sommes confrontés, il serait inutile de consacrer 50 % des financements à l'action en faveur du climat et à la durabilité environnementale si, par ailleurs, la BEI utilisait les 50 % restants à l'appui de projets qui vont à l'encontre de l'accord de Paris. C'est pourquoi la BEI s'engage aussi à aligner toutes ses activités de financement sur les objectifs de l'accord de Paris d'ici la fin de l'année 2020. Plus précisément, l'accord stipule que l'on doit rendre « les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques ». Étant donné que la BEI fournit des financements à long terme, les projets qu'elle appuie doivent être économiquement viables au cours des années à venir. Cela signifie deux choses : pour commencer, dans les secteurs où, jusqu'à présent, il s'est révélé difficile de réduire les émissions, la BEI doit s'assurer de ne financer que les projets où il est possible de passer à un modèle économique à faibles émissions de carbone, ces solutions étant de plus en plus disponibles ; ensuite, elle doit faire en sorte que tous ses projets tiennent compte des risques liés aux effets des changements climatiques actuels et futurs, et les gèrent de façon adéquate.





## **NOUVELLE POLITIQUE DE PRÊT DE LA BEI DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE**

En novembre 2019, le Conseil d'administration de la Banque européenne d'investissement a approuvé une nouvelle politique de prêt dans le secteur de l'énergie. Fruit d'un vaste processus de consultation publique comprenant 150 contributions écrites d'organisations et de particuliers concernés, ainsi que des pétitions signées par plus de 30 000 personnes, cette politique se traduira par un abandon progressif du financement des projets énergétiques reposant sur les combustibles fossiles traditionnels.

### **Les prêts de la BEI dans le secteur de l'énergie appuieront :**

- des projets liés à l'efficacité énergétique, y compris une nouvelle initiative européenne pour la rénovation des bâtiments, qui vient s'inscrire dans le prolongement de l'appui de 17 milliards d'euros apporté par la BEI au cours des cinq dernières années ;
- la décarbonation de l'approvisionnement en énergie pour aider l'Europe à atteindre son objectif d'au moins 32 % de l'ensemble de la consommation énergétique couverts par des sources d'énergie renouvelables ;
- des réseaux électriques pour aider à connecter de nouvelles sources d'énergie à faibles émissions de carbone ;
- l'innovation dans la production, le stockage et l'utilisation de l'énergie – par exemple dans le domaine des voitures électriques.

### **À compter de fin 2021, la BEI cessera de financer :**

- les activités en amont liées au pétrole et au gaz naturel ;
- les infrastructures des réseaux gaziers traditionnels, sauf pour des projets conçus pour intégrer des gaz à faible teneur en carbone ;
- les technologies de production d'électricité entraînant des émissions de gaz à effet de serre supérieures à 250 g de CO<sub>2</sub> par kWh d'électricité produite ;
- les grandes infrastructures de production thermique utilisant le pétrole, le gaz naturel, le charbon ou la tourbe sans dispositif d'atténuation.



**La BEI va progressivement arrêter de financer les projets énergétiques qui recourent aux combustibles fossiles conventionnels.**



## **UNE TRANSITION JUSTE**

L'Union européenne est consciente que les régions les plus tributaires des combustibles fossiles ont besoin d'un appui dans la transition vers un avenir respectueux du climat. On prévoit que l'énergie verte conduira à la création de quelque 500 000 emplois au cours des prochaines décennies en Europe. Il convient néanmoins d'accorder une attention particulière aux zones où l'activité minière et d'autres processus de production à forte émission de CO<sub>2</sub> ont traditionnellement contribué dans une large mesure à l'emploi et à l'activité économique. Il est notamment nécessaire de prévoir des possibilités de reconversion professionnelle et d'attirer de nouveaux emplois dans les zones en question. La Banque européenne d'investissement s'engage à collaborer avec la Commission européenne pour favoriser une transition juste.

Dans l'ensemble, une politique énergétique plus sensible aux questions climatiques peut avoir des retombées sociales positives. À l'heure actuelle, en Europe, des millions de personnes sont confrontées à la précarité énergétique. Les projets améliorant l'efficacité énergétique des logements sur le continent vont entraîner une diminution non seulement des émissions de CO<sub>2</sub>, mais aussi des factures énergétiques.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La BEI doit concevoir des investissements climatiques qui optimisent les synergies avec d'autres objectifs de développement durable et leur donner la priorité.

Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement ont des répercussions significatives sur les populations de diverses parties du monde. Investir dans l'action pour le climat peut aider à garantir les revenus, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des populations, limiter les préjudices sur leur santé et réduire les déplacements forcés. En ciblant un réchauffement planétaire inférieur à 1,5 °C, on peut réduire le nombre de personnes exposées aux risques climatiques et vulnérables à la pauvreté, selon une fourchette allant de 62 millions à 457 millions de personnes dans le monde entier.

La BEI investira dans des mesures d'atténuation des changements climatiques à fort impact social, comme les énergies renouvelables à petite échelle et hors réseau pour fournir un accès à l'énergie propre et d'un coût abordable, ainsi que dans des mesures d'adaptation aux changements climatiques pour protéger les infrastructures, les biens sociaux et les systèmes économiques des effets perturbateurs des dérèglements climatiques. Elle investira également dans des mesures destinées à améliorer la résilience aux changements climatiques pour les habitants et les agriculteurs des régions particulièrement pénalisées par ces changements.

L'un des éléments déterminants pour renforcer l'action en faveur du climat consiste à donner aux individus les moyens de changer leurs comportements. La BEI continuera d'investir dans des secteurs ayant des retombées sociales comme la santé, l'éducation, l'entrepreneuriat féminin et l'accès au financement.



**Banque européenne d'investissement**  
98-100, boulevard Konrad Adenauer  
L-2950 Luxembourg  
☎ +352 4379-1  
[www.eib.org](http://www.eib.org) – ✉ [info@eib.org](mailto:info@eib.org)

🐦 [twitter.com/EIB](https://twitter.com/EIB)  
📘 [facebook.com/EuropeanInvestmentBank](https://facebook.com/EuropeanInvestmentBank)  
📺 [youtube.com/EIBtheEUBank](https://youtube.com/EIBtheEUBank)



**European Investment Fund**  
37B, avenue J.F. Kennedy  
L-2968 Luxembourg  
☎ +352 2485-1  
[www.eif.org](http://www.eif.org) – ✉ [info@eif.org](mailto:info@eif.org)